



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

N° Spécial

26 Octobre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DIRECCTE UD92 du 26 Octobre 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	Page
DIRECCTE UD92 N° 2018-400	25.10.2018	Arrêté modificatif modifiant l'arrêté du 5 janvier 2018 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018.	3

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

Ministère du Travail

ARRÊTÉ MODIFICATIF DIRECCTE –UD 92 N°2018- 400
Modifiant l'arrêté du 5 janvier 2018 accordant la médaille d'honneur du travail
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018

Le préfet des hauts-de-seine
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n°48-852 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;
VU le décret n°84-591 du 4 juillet 1984 modifié relatif à la médaille d'honneur du travail;
VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des hauts-de-seine ;
VU l'arrêté du 17 juillet 1984 du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail;
VU l'arrêté DIRECCTE-UD N° 2018-242 du 20 juillet 2018 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018;

Sur proposition de madame la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des hauts-de-seine de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : l'article 1er de l'arrêté DIRECCTE-UD N° 2018-242 susvisé est modifié comme suit :

« La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à : »

« - Monsieur CHANTHAPHASOUK Adrien
Ingénieur Financier, BNP PARIBAS, PARIS »

« - Monsieur IZAC Grégoire
Banquier, BNP PARIBAS, PARIS »

Article 2 : l'article 2 de l'arrêté DIRECCTE-UD N° 2018-242 susvisé est modifié comme suit :

« La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à : »

« - **Monsieur NEMBROT Thierry**
Télédiagnosticien, FUJITSU TECHNOLOGY SOLUTIONS, ASNIERES SUR SEINE »

« - **Madame PIALAT-BAUERHEIM Delphine**
Inspectrice Commerciale, JURIDICA, MARLY-LE-ROI »

Article 3 : l'article 4 de l'arrêté DIRECCTE-UD n°2017- 492 susvisé est modifié comme suit :

« **La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :** »

« - **Monsieur LEGRAND Bernard**
Physicien, CEA, SACLAY»

Article 4 : Madame la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des hauts-de-seine de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 25 octobre 2018

Le Préfet

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21